

**DOCUMENT CONFIDENTIEL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR CONSULTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**  
**LE 16 NOVEMBRE 2020**  
**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR)**

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
1)	Herman Champagne 595, Avenue de Dulwich	<p>En référence au point 8.1 de votre ordre du jour, j'ai compris que la mise en valeur du temple maçonnique devait être discutée et finalisée pour proposition soumise au conseil lors de la dernière rencontre du CCU.</p> <p>Les échéanciers prévus à la vente et la rénovation du Temple maçonnique diminuent et risquent très sérieusement de mettre en danger cette mise en valeur ; pouvons-nous avoir une idée claire d'où nous en sommes dans ce dossier et quelle est la stratégie précise que la Ville entend prendre afin d'assurer la mise en valeur de cet édifice ?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Le dossier avance bien, il y a eu une présentation la semaine dernière au CCU avec les modifications au projet initial. M Boivin collabore avec l'urbanisme, nous avons bon espoir que travaux pourraient débuter en mars 2021. Il y a d'autres conditions à rencontrer, mais selon les informations dont je dispose, j'ai bon espoir de voir ce projet se concrétiser.</i></p>	Greffe
2)	Pierre Sénécal 20-203, Avenue Argyle	Question adressé au conseiller <u>Loïc Blancquaert</u> à titre de président du Comité du développement durable et d'environnement par rapport au point 6.1 de l'ordre du jour sur l'octroi d'un contrat pour la plantation d'arbres dans la municipalité. Quelles mesures la municipalité compte-t-elle adopter afin que les jeunes arbres plantés soient arrosés et entretenus adéquatement pour s'assurer de leur survie à long terme? On se souviendra de la longue sécheresse printanière a fait en sorte qu'un nombre significatif de jeunes arbres plantés par la municipalité sont mort en raison de l'absence d'arrosage par les employés de la ville. Que comptez-vous faire dans le but de limiter les pertes et nous garantir que chaque arbre planté par la municipalité puisse croître dans les meilleures conditions possibles?	

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p><b>Réponse de Loïc Blancquaert :</b> La ville possède un certain nombre de dispositifs d'arrosage à libération lente pour les arbres qui viennent d'être plantés. Un autre moyen est de mettre sur pied des infrastructures qui permettent d'amener l'eau de pluie vers des fosses afin d'arroser des arbres. <b>Complément de réponse du directeur général :</b> Nos contrats sont majoritairement à l'externe et incluent une garantie de survie des arbres ainsi que de l'arrosage. Il faut faire respecter les contrats.</p>	
3)	Caroline Derome 60, Rue de Bretagne	<p><u>Question adressée à M. Le Chatelier :</u> Au point 4.5 de l'ordre du jour, la nouvelle projection budgétaire pour 2020 annonce un surplus de plus de 4 M\$. Alors, pourquoi la ville prévoit-elle augmenter le taux de taxes pour l'année 2021 ? Pouvez-vous présenter aux citoyens un budget 2021 sans hausse de taxe ?</p> <p><b>Réponse de Francis Le Chatelier :</b> Un gel de taxes est possible mais ne serait pas la bonne chose à faire. Quand on taxe, c'est pour les années futures. À moyen et long terme ça ne fonctionnerait pas. Les surplus sont basés sur une subvention ponctuelle alors on ne doit pas se diriger vers un gel de taxes.</p>	Greffe
4)	Claude Ferguson 105, Avenue Edison	<p>Concernant le point 2.2 sur les prochains sujets traités au Conseil de l'Agglomération, je me demande quelle sera la position de Saint-Lambert dans la proposition de l'Agglo d'aller chercher dans les coffres de ses municipalités une bonne partie de l'aide de Québec pour les impacts COVID.[...] Est-ce qu'il ne serait pas opportun pour Saint-Lambert et les autres municipalités d'envoyer un message clair à la Ville de Longueuil en soulignant l'incohérence de la méthode de répartition des quotes-parts pour cet exercice spécial?</p> <p><b>Réponse :</b> Ça fait plus de 12 ans que nous travaillons sur ce dossier. Toutes les administrations tentent de régler ce déséquilibre fiscal. Nous allons relancer et tenter de prouver hors de tout doute que St-Lambert est lésée dans ce dossier.</p>	
5)	Pierre Sénécal 20-203, Avenue Argyle	<p>La seconde question s'adresse à la conseillère Julie Bourgoin à titre de présidente du Comité de gestion des déplacements chargé de développer un Plan de mobilité durable. Au point 6.4 de l'ordre du jour, on compte déboursier plus d'argent pour des honoraires professionnelles supplémentaire afin de compléter l'élaboration du Plan de mobilité durable. Pourriez-vous nous dire combien a coûté les travaux relatifs à l'élaboration du Plan de mobilité durable à ce jour? De quelle manière le public pourra-t-il participer aux différentes consultations publiques en vue de développer le Plan d'action 2035 alors qu'arrive bientôt la date d'échéance du 20 novembre 2020? Quand seront confirmés les vidéoconférences sur les trois ateliers prévu ce mois-ci?</p> <p><b>Réponse de Julie Bourgoin:</b> En novembre 2019, la ville a octroyé un contrat à CIMA pour un montant de 103 477,57\$. L'échéancier a été perturbé par la pandémie. Nous avons dû revoir comment faire les consultations publiques.</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>4 vidéoconférences auront lieu selon 3 thématiques différentes. Ces modules de consultations en ligne engendrent des frais pour la ville.</p> <p>Déplacement entre les villes : enquête origine destination. Nous n'avons pas les données alors nous avons pris les données 2013 pour le portrait diagnostic. Les données de novembre 2018 sont maintenant disponibles alors nous referons le portrait diagnostic avec les nouvelles données à jour, ce qui engendre des frais (environ 13 000 \$)</p> <p>Une plateforme est disponible pour les gens qui ne désirent pas assister aux vidéoconférences pour transmettre leurs commentaires et leurs idées. Pour ceux qui veulent participer aux consultations en ligne, les informations sont disponibles sur internet (les consultations auront lieu fin novembre et début décembre).</p>	
6)	Caroline Derome 60, Rue de Bretagne	<p><u>Question adressée à Mme Marcotte :</u> Concernant le point 6.2 de l'ordre du jour, pensez-vous qu'il est prématuré d'adjuger ce contrat puisque le processus d'approvisionnement a généré le dépôt d'une seule offre ?</p> <p><b>Réponse de Brigitte Marcotte :</b> L'adjudication est pour 2 camionnettes et nous n'avons reçu qu'une soumission, mais comme elle se situe en dessous des prévisions, nous avons décidé de l'accepter. Ce n'est pas la situation idéale lorsqu'il n'y en a qu'une, mais ça arrive. Ces machineries vont permettre à la ville d'innover dans ses pratiques, ce qui nous permettra d'améliorer nos procédures de déneigement.</p>	Greffé
7)	Caroline Derome 60, Rue de Bretagne	<p><u>Question adressée à M. Blancquaert :</u> Concernant le point 7.7 à l'ordre du jour, pourriez-vous nous expliquer pourquoi le maire de la ville refuse votre nomination au FCM alors que le conseil de ville a voté en faveur de ce mandat de représentation ?</p> <p><b>Réponse de Loïc Blancquaert :</b> Des diverses sommes versées à la Fédération Canadienne des Municipalités, les villes ne vont pas chercher ce qui leur est dû. Je crois que nous avons tout intérêt à nous intéresser à la FCM pour avoir des subventions. <b>Réponse du maire :</b> Le maire exerce un droit de véto et j'ai expliqué à M. Blancquaert pourquoi j'avais voté contre la résolution.</p>	

**Questions relativement au point 7.2 de l'ordre du jour**

8)	Josette de Granpré 143 Avenue de Mortlake	L'entente prévoit-elle la possibilité de modifier à la baisse les seuils s'ils sont trop élevés et ne permettent toujours pas une réduction du bruit?	
9)	Christophe Malaterre	Si un nombre d'événement maximal est fixé, intègre-t-il les Piknics Electronic? Intègre-t-il les événements à petite ou moyenne fréquentation, mais à forte pollution sonore comme les PikNiks, Nuits blanches ou autres événements pour lesquels de nombreuses plaintes ont été enregistrées dans le passé?	
10)	Caroline Derome 60, Rue de Bretagne	<u>Question adressée à M. Bowles</u> À propos du point 7.2 à l'ordre du jour, pourriez-vous nous préciser le nom des conseillers externes qui ont aidé la ville à négocier cette entente ? Pensez-vous que cette entente mérite d'être approuvée et autorisée immédiatement ?	
11)	Samuel Chayer	Avez-vous discuté avec Montréal de la possibilité d'orienter la diffusion du son vers le pont ou vers Montréal pour les Piknics et autres petits événements?	
12)	Pascale Dufour	Si des événements sont exclus de l'application de seuils maximaux, l'entente prévoit-elle que ces événements respectent d'autres mesures d'atténuation du bruit?	
13)	Ulrich Kanngiesser 287, Avenue Brixton	Quel est le contenu exact de cette Entente dont vous discutez et que vous essayez de faire approuver ?	
14)	Ulrich Kanngiesser 287, Avenue Brixton	Avez-vous consulté les citoyens?	
15)	Ulrich Kanngiesser 287, Avenue Brixton  France Maher 265, Avenue de Merton  Marion Hill 77, Avenue Durocher	Pourquoi ne pas assujettir cette entente à une consultation auprès des citoyens concernés ou encore l'association qui les représente (Silence Saint-Lambert) ainsi que pour son suivi,	
16)	Brigitte Vaillancourt	Bonjour,  Une information circule à l'effet que la Ville était sur le point de conclure une entente avec la Ville de Montréal concernant les spectacles au Parc Jean Drapeau, alors que les citoyens n'ont été ni consultés ni informés de l'évolution des négociations, ni des termes et de la durée de l'entente, qu'elle s'apprêterait à signer.	

	<p>Cette façon d’agir est inquiétante et laisse présager le pire pour les citoyens visés par le bruit provenant du Parc Jean Drapeau. Il est plutôt surprenant d’apprendre qu’une entente soit imminente alors qu’à mon souvenir, aux dernières nouvelles les citoyens (que vous représentez), étaient plutôt insatisfaits des négociations et des mesures proposées qui n’étaient pas assez significatives pour améliorer la situation. En premier lieu, je me questionne sur l’avantage pour les citoyens de St-Lambert à s’engager pour une durée de 5 ans, quand on connaît le dossier et la difficulté qu’ont les parties de s’entendre. Il serait beaucoup plus judicieux de débiter par une entente d’une durée d’un an, tel un «<i>projet pilote</i>», qui permettrait par la suite de s’ajuster, avant de s’engager pour une durée plus longue. Le fait que la Ville accepterait de signer une entente sur 5 ans, n’augure rien de bon pour les citoyens qui risquent d’être «pris au piège» pour plusieurs années, ce qui est à leur désavantage; alors que pour la Ville de Montréal et les opérateurs du Parc Jean Drapeau (Evenko), cette durée leur permettrait d’opérer avec les «coudées franches» durant cette longue période, ce qui est plutôt avantageux pour eux. Comme le dit toujours le maire, les 2 parties doivent être satisfaits; Est-ce bien le cas? Que «gagnent» les citoyens de St-Lambert? Je comprends que pour les représentants de la Ville ce dossier serait enfin réglé - et pour 5 ans; mais qu’en est-il des résidents qui sont touchés et qui auront à patienter 5 ans, avant de pouvoir se ré-ajuster si la première année s’avère non-concluante? Quels sont les avantages d’entériner cette entente pour les citoyens, et quels sont leurs gains? Comment pouvez-vous être certains que l’entente soit satisfaisante, si vous n’avez consultés ni les citoyens, ni «Silence Saint-lambert» qui représente les citoyens visés, sur le contenu de l’entente? Quelles sont les termes de l’entente et quelles sont les exclusions? Quelle en est la contrepartie pour St-Lambert pour que ce soit équitable pour les 2 parties? Y a-t-il un nombre de week-end garantis durant l’été sans programmation? Quelles sont les modalités prévues en cas de défaut et quelles en sont les pénalités? Pourrait-on, par exemple, à titre de pénalité, abaisser le nombre du plafond de spectacles l’année suivante? Quel seront les moyens de contrôles déterminés à l’entente? qui les exercera? Des rapports annuels contenant des données déterminées seront-ils prévus à l’entente? (agendas, nombre de spectacles et de scènes, orientation, nombre de plaintes, exclusions, heures réelles de début et de fin des spectacles, taux de décibels <u>incluant les basses fréquences</u>, et à ne pas négliger, les jours et horaires des tests de son et des répétitions dont on oublie de parler, etc..) : ces rapports seront-ils vérifiés et publiés aux citoyens? En toute bonne foi, un représentant des citoyens pourrait-il être nommé et faire partie des discussions et avoir la possibilité de réviser et commenter l’entente avant qu’elle soit signée?Le dossier a-t-il évolué depuis les dernières consultations? Si oui, pourquoi ne pas en avoir informés les citoyens? Si non, comment alors expliquez-vous en être rendus à signer une entente? Tout ce catimini, donne plutôt l’impression que les citoyens ont perdu droits au chapitre, afin de permettre à la Ville de finaliser ce dossier épineux le plus rapidement possible. Bref, j’en comprends que les parties semblent avoir a hâte que ce dossier soit enfin classé,</p>	
--	--	--

		et je me questionne à savoir si les citoyens sont justement représentés, c'est pourquoi je vous demande de voter contre la résolution pour vous donner le temps de consulter vos citoyens (ceux qui sont visés bien entendu) sur le contenu de ladite entente et de vous assurer que son contenu soit satisfaisant pour eux avant d'agir.	
17)	Denis Prévost	En 2017-2018, Montréal avait promis de construire un mur anti-bruit. Ce mur n'a toujours pas été construit. En avez-vous discuté avec Montréal? Ce mur va-t-il être construit?	
18)	Ariane Ollier	L'été 2019 a vu un nombre record de plaintes. Est-ce que le nombre d'événements maximal fixé dans l'entente conduit à une réduction significative du nombre d'heures de pollution sonore par rapport à 2019?	
19)	Benoît Germain 130, Avenue de Sanford	Si des niveaux maximums de bruit sont fixés, y en a-t-il aussi en <b>dB instantanés</b> (dBA ainsi que dBC pour les basses) afin de prendre en compte le bruit <u>réellement vécu</u> (et non une moyenne)?	
20)	Andrea Kanngiesser	Pourquoi signer une entente qui ne représente aucun gain pour les citoyens touchés et surtout pourquoi le faire en catimini, sans consultation et dans un contexte de pandémie qui a donné lieu à un été atypique ? Si l'objectif est d'obtenir une paix sociale, l'adoption de cette entente, préjudiciable pour les citoyens touchés, n'atteindra pas le but recherché.	
21)	Jean-Daniel Langlois 77, Avenue Durocher	Concernant le point 7.2 Approbation et autorisation - Entente avec la Ville de Montréal et al. Quel est le statut des procédures lancées par la ville en 2015?	
22)	Hugues Létourneau 345, Avenue Green	Advenant que le Conseil de ville adopte la Résolution dont les lambertoises et lambertois ne connaissent pas le contenu et ne peuvent conséquemment être pour ou contre. Avez-vous l'intention d'instituer par résolution un comité de citoyens regroupant des citoyennes et citoyens de Saint-Lambert et du Vieux Montréal afin que ce comité ait la l'obligation d'effectuer le suivi de cette entente, son respect et avoir la responsabilité en tout temps la possibilité de présenter des propositions de modifications si cette entente ne rencontre pas les objectifs recherchés?	
23)	Jean Longpré 389, Avenue Berkley	Concernant le point 7.2 Approbation et autorisation - Entente avec la Ville de Montréal L'entente prévoit-elle qu'un système de mesure instantané de bruit en limite des résidences soit mis en place pour contrôler les niveaux d'émission en temps réel?	
24)	Dominique Lebeau François Girard 165, Avenue de Putney	Les niveaux sonores de l'entente respectent-ils le propre règlement de Saint-Lambert en matière de nuisances?	
25)	Christian Godin 344 Avenue Curzon François Girard 165, Avenue de Putney	Quelle est le cadre des conséquences/ et pénalités en cas de non-respect des limites de bruit par la Ville de Montréal/Evenko?	

26)	Serge Emond 456, Avenue de Putney	Pourriez-vous nous expliquer pour quelle raison nous n'arrivons pas à avoir une entente?	
27)	Charles Vincent 440, Avenue Oak	Je demande: <ul style="list-style-type: none"> <li>• La quiétude les fins de semaine</li> <li>• Des seuils établis sur des lectures continues (et non des moyennes)</li> <li>• Des seuils tenant compte également des basses fréquences (dBC) en plus des dBA</li> <li>• Le rejet de cette entente (si effectivement elle ne permet pas d'assurer les points ci-dessus)</li> <li>• Un retour à la table des négociations avec cette fois une consultation des citoyens (notamment l'association Silence Saint-Lambert laquelle a publié plusieurs bilans et recommandations).</li> </ul>	
28)	Sonni Malo 314, Avenue Birch	Qui sera le négociateur pour les citoyens affectés par le bruit infernal provenant du parc Jean-Drapeau ? Est-ce que ce sera le maire Brodeur qui dans le passé a témoigné très peu d'empathie envers les secteurs de Saint-Lambert les plus touchés ? Pourquoi garde-t-on le secret, ce qui laisse les résidents dans l'ignorance des résultats de cette entente à long terme ? Avons-nous affaire encore une fois à une manœuvre motivée par la politique alors qu'une élection s'annonce pour bientôt ?	
29)	Max Pelletier	Pour quelle raison cette supposée entente avec la ville de Montréal se fait en catimini? Pour quelle raison les citoyens des zones concernées par le bruit, pour ne pas dire par le vacarme du PJD, ne sont-ils pas informés des éléments contenus dans cette entente afin de pouvoir en discuter et éventuellement d'y apporter des modifications? Ratifier une entente sans l'approbation des citoyens concernés n'est rien d'autre qu'un déni de démocratie.	
30)	Serge Gracovetsky 209, rue du Dauphiné	<b>Sur le principe de confidentialité</b> ; Qui a décidé d'exiger la confidentialité d'un accord qui pourrait ne pas être dans l'intérêt de notre ville. ? Quelle est la véritable raison de ce désir de confidentialité ? Qu'il y a -t-il de si dommageable pour notre ville qui puisse justifier une telle manœuvre ? Ou peut-on consulter l'accord au complet? <b>Sur le besoin de respecter le processus démocratique.</b> Quel est l'intérêt de la ville de se soumettre à cet accord ? Si cet accord était bon pour la ville, alors pourquoi ne pas le publier et le soumettre à la décision des citoyens sous la forme d'un registre ou d'un référendum ?	
31)	François Girard 165, Avenue de Putney	Est-ce que les risques de recours collectifs ont été évalués par l'administration car celle-ci deviendra partie prenante du problème de pollution? Si oui, quels sont-ils? Probabilités et montant?	
32)	Claude Ferguson 105, Avenue Edison	J'aimerais savoir pourquoi les termes de l'entente n'étaient pas joints à la documentation fournie aux citoyens?	

***Réponses : Présence de Me Chevrier à la séance du 16 novembre pour répondre aux questionnements des citoyens.***

Résumé des faits

La ville avait intenté un recours contre la ville de Montréal, la Société du parc Jean Drapeau et l'Aréna des Canadiens (Evenko) en 2014. Recours en injonction où l'on demandait au tribunal de réduire le niveau de bruit lors des événements spéciaux au parc Jean Drapeau.

Ce recours avait une portée fort limitée, car on visait seulement les événements majeurs, on ne visait pas les concerts mineurs comme les Piknic Electronik et les week-ends du monde. De plus, nous demandions une limite de bruit en soirée seulement de 19h jusqu'à la fin des spectacles. Ni les feux d'artifice, ni le grand prix de Montréal n'étaient visés par ce recours.

Notre recours demandait de limiter le bruit, en termes de décibels sur une moyenne d'une heure. Nous ne demandions pas de limitation du nombre d'activités. Ce dossier, amorcé en 2014, venait à procès en décembre prochain, devait durer environ 8 jours et aurait coûté cher aux contribuables.

Lorsque des discussions interviennent entre les procureurs, ce sont des conversations confidentielles. Les avocats sont liés par un code de déontologie. Ils n'ont pas le droit de divulguer la teneur de leurs discussions. J'ai fait rapport au conseil municipal, mais ce dernier, sans entente, n'a pas le droit de parler publiquement des négociations. Les négociations se sont échelonnées sur plusieurs mois et les résultats vont au-delà de ce que nous demandions.

Aboutissants de l'entente

La limite de bruit s'appliquera à **tous** les événements, majeurs et mineurs. C'est donc au-delà de ce que nous avons demandé. Cela signifie donc que les Piknic Électronik seront assujettis à cette limite de bruit.

La mesure de bruit ne se s'applique pas sur une heure, mais bien sur 15 minutes. Nous avons réduit la période d'échantillonnage pour tenir compte des pointes de bruit, ce qui rejoint la préoccupation de plusieurs d'entre vous.

La limite de bruit est établie à un point de mesure qui est fixé entre le nouvel amphithéâtre et la rue Riverside. C'est où MTL mesurait les activités l'an dernier. L'an dernier MTL prévoyait 80 décibels à ce point de mesure. Nous avons négocié, à ce point de mesure sur l'île, la limite à ne pas dépasser de 65 décibels, donc 15



de moins que fixé par Montréal l'an dernier. C'est un gain substantiel pour la ville de Saint-Lambert. Lorsque le niveau sera de 65 à ce point, à Saint-Lambert, le niveau perçu sera à peu près équivalent au bruit que nous avons déjà ici à St-Lambert.

En 2019, la ville avait mandaté la firme SNC Lavalin pour faire la mesure du bruit et le résultat est que le bruit émanant du parc était dans la majorité des cas, soit à 92,5% inférieur ou égal au bruit ambiant. Seulement 7,5% du temps, il excédait le bruit ambiant et ce, de 2 décibels.

Nous sommes parvenus, pour les basses fréquences aussi à obtenir des défenderesses, qu'elles limitent le son des basses fréquences selon les normes du ministère de l'environnement du Québec. L'écart DBA et DBC ne doit pas excéder 20 décibels.

Les défenderesses s'engagent aussi à limiter le nombre d'événements majeurs tenus entre 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> lundi de septembre (ce qui représente plus ou moins 124 jours), à un maximum de 19 jours d'événements.

Les défenderesses ont également l'obligation, chaque semaine, de transmettre les données brutes du sonomètre à la ville de Saint-Lambert. Dans éventualité où il y aurait dépassement du niveau de bruit, Saint-Lambert aura toujours la possibilité de recourir aux tribunaux par le biais d'une injonction mandatoire pour forcer les parties défenderesses à respecter leur contrat.

L'entente est d'une durée de 5 ans et pourra être renouvelée si les parties en conviennent. Dans éventualité où les parties ne désirent pas son renouvellement, le maximum de 65 décibels sera quand même en vigueur pendant un an. Ce qui signifie qu'à partir d'aujourd'hui, le bruit ne devrait pas excéder la limite de 65 décibels pour les 6 prochaines années au minimum.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE 16 NOVEMBRE 2020**

**SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
1)	Karl Villeneuve 147, ch. Tiffin	<p>Je suis curieux de connaître la densité résidentielle réelle du quartier Victoria? Pouvez-vous la fournir svp.</p> <p><b>Réponse :</b> 260 logement par hectare. En conformité avec le plan métropolitain d'aménagement du territoire.</p> <p>J'aimerais savoir si le montant de \$50,000 pour le terrain de baseball Atomes sera reconduit en 2021 puisque non dépensé en 2020? Aussi, est-ce que la ville a considéré regrouper les terrains de baseball et balle-molle dans un endroit pour créer un noyau ? Les sites existants sont inadéquats pour plusieurs raisons (localisation, sécurité, futurs développements) et y investir n'est peut-être pas la bonne idée ? Est-ce possible de créer un comité de consultation à ce sujet ?</p> <p><b>Réponse :</b> L'argent prévu au PTI est reporté en 2021. Au sujet d'un comité de consultation, je vais demander à Mme Desaulniers, présidente du comité des loisirs, de déposer votre projet au comité et Mme Desaulniers nous fera un rapport au conseil.</p>	Greffe
2)	Charles Fortier 729, rue Closse	<p>Je remarque que les pannes de courants sont plus fréquentes et durent plutôt longtemps. Dans le coin du parc Houde nous avons eu au moins 2 pannes de plus de 2 heures dans le dernier mois environs.</p> <p>Je vais évidemment contacter HQ moi-même, mais est ce que la ville ou nos élus peuvent aussi les interroger sur l'état des infrastructures qui desservent Saint-Lambert en particulier? Puisque l'hiver approche et avec les gens qui travaillent plus de la maison, la fiabilité du réseau sera encore plus importante.</p> <p><b>Réponse :</b> Nous allons contacter Hydro-Québec, mais avec les branches et les changements climatiques, avec la canopée de Saint-Lambert, ce sont des choses qui arrivent.</p> <p><b>Julie Bourgoin ajoute</b> qu'il y a eu des travaux dans ce secteur récemment qui pourraient expliquer les pannes plus fréquentes et donc qui porte à croire que les pannes pourraient cesser. <b>M. Rodrigue ajoute</b> qu'un réseau de fils aériens cause une fragilité du réseau, une réflexion est à faire pour un réseau souterrain.</p>	Greffe
3)	Caroline Derome 60, Rue de Bretagne	<p><u>Question adressée à M. Glorieux : nouveau plan d'urbanisme</u></p> <p>Le Ministère des Affaires Municipales a permis à plusieurs reprises à la ville de St-Lambert de reporter la révision de son plan d'urbanisme. La dernière fois, l'échéance a été fixée au 31 décembre 2020. Malgré toutes</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>les ressources investies, pourquoi devra-t-on encore demander une permission de report ? Devrait-on demander l'aide de l'agglomération ?</p> <p><b>Réponse de Philippe Glorieux :</b> <i>Normalement les consultations publiques devraient arriver bientôt. Je crois que nous serons avisés d'ici peu.</i></p> <p><u>Question adressée à Mme Désaulniers : Groupe BC2 et enquête de La Presse</u>  La Presse a fait paraître, récemment, les résultats d'une enquête qui vise le consultant en urbanisme Groupe BC2. Les conclusions des journalistes m'inquiètent puisque la ville de St-Lambert a confié des mandats stratégiques à cette firme qui représente aussi un promoteur (et probablement plus) qui désire construire à St-Lambert. Quelles mesures prévoyez-vous mettre en oeuvre pour s'assurer que notre ville ne soit pas victime du même stratagème ?</p> <p><b>Réponse de France Désaulniers :</b> <i>Nous avons lu le même article, par ailleurs, BC2 est une firme professionnelle reconnue. Nous avons à la ville des employés à l'urbanisme compétents qui s'assureront que tout est fait dans les règles.</i></p>	
4)	Hugues Létourneau 345, Avenue Green	<p>Récemment le Réseau écocitoyen de Saint-Lambert vous a transmis des questions concernant les déversements par Saint-Lambert d'égouts pluviaux et sanitaires dans les eaux du fleuve.</p> <p>Si ces déversements découlent de la gestion des égouts par l'agglomération de Longueuil, quels sont les actions que monsieur Maire de Saint-Lambert a l'intention de porter pour forcer l'agglomération à cesser ces déversements?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>L'agglomération a adopté la politique de l'eau et ce que vous avez soulevé a été soulevé à l'agglomération et la situation sera adressée grâce à cette politique.</i></p>	Greffe
5)	Pierre Sénécal 20-203, Avenue Argyle	<p>Ma première question <u>s'adresse au maire</u> concernant l'embauche de syndic en vue de recouvrir la somme dû à payer par Monsieur David Leonardo et son journal local suite à une poursuite en Cour supérieure du Québec par la Ville de Saint-Lambert il y a plusieurs années. Combien d'argent la ville a-t-elle récupéré de la somme dû par Monsieur David Leonardo et son journal local à ce jour? Combien a coûté aux contribuables tous les frais administratifs, juridiques et de syndic afin de pouvoir récupérer, en tout ou en partie, le montant dû suite au jugement du tribunal? Peut-on avoir l'engagement que le conseil municipal ne dépensera plus de somme supplémentaire dans ce dossier?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>M. Leonardo a été reconnu coupable à 2 reprises pour propos diffamatoires. Suite à sa condamnation, il a déclaré faillite pour ne pas payer les 180 000 \$ qu'il doit à la ville. Et il continue à publier sous</i></p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p><i>un nouveau nom. Les procédures avaient été entamées sous l'administration du maire Brunet, puis poursuivies sous celle du maire Dépatie et nous avons poursuivi le dossier. À l'appel, M. Leonardo a été condamné une deuxième fois. En tout, seulement 5 000 \$ ont été récupérés par la ville. Pour la somme totale investie dans cette poursuite, nous vous reviendrons.</i></p> <p>Ma deuxième question s'adresse au maire concernant l'ancienne église anglicane situé au coin de Elm et de Lorne. Considérant le fait que la Ville de Saint-Lambert a vendu cette immeuble en 2017 au prix de seulement 160 000,00 \$ alors que son évaluation foncière est à 380 500,00\$, peut-on savoir combien d'argent a dépensé le promoteur Stéphane Boivin pour acquérir la majorité des actions de la compagnie à numéro 9279-9618 Québec incorporée qui possède toujours l'ancienne église anglicane? Est-il exact qu'il n'y a plus d'obligation légale de procéder à la réhabilitation de l'Église en conformité avec le projet de développement de l'immeuble soumis par l'acheteur et accepté par le vendeur par résolution numéro 2016-10-246 tel que stipulé dans l'acte de vente notarié du 18 octobre 2017?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>J'ai répondu à la première période de question que : Le dossier avance bien, il y a eu une présentation la semaine dernière au CCU avec les modifications au projet initial. M Boivin collabore avec l'urbanisme, nous avons bon espoir que travaux pourraient débuter en mars 2021. Il y a d'autres conditions à rencontrer, mais selon les informations dont je dispose, j'ai bon espoir de voir ce projet se concrétiser. J'ajoute que ça fait 20 ans que le conseil municipal tente par plusieurs moyens de restaurer ce bâtiment. Aujourd'hui nous avons M. Boivin qui collabore avec notre service d'urbanisme et on espère que ce projet va voir le jour en 2021 et créera de la richesse pour la ville.</i></p>	Grefe
6)	Denis Lecompte	<p>Concernant les obligations des promoteurs dans l'acte de vente entre la ville de Saint-Lambert et 9279-9618 Québec Inc. Vous pouvez nous dire pourquoi l'article 5 du titre OBLIGATIONS qui a été modifié, n'est toujours pas respecté par les promoteurs. Concernant les obligations des promoteurs dans l'acte de vente entre la ville de Saint-Lambert et 9279-9618 Québec Inc. Est-ce que la ville va exiger la pénalité de \$200,000.00 pour non-respect du début des travaux ou cette clause n'existe plus ?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Le conseil a une résolution dans ce dossier pour faire voir le jour à ce projet. L'urbanisme travaille avec M. Boivin. Le conseil aura à se prononcer, à voir si tout se fait dans la légalité et si des pénalités doivent être imposées. Nous n'en sommes pas là, nous travaillons à faire aller ce projet de l'avant.</i></p>	Grefe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
7)	Sonni Malo 314, Avenue Birch	<p>Qui a autorisé cet inventaire absolument pêle-mêle du patrimoine bâti de la Ville de Saint-Lambert qui a été publié sur le site Internet du Ministère de la Culture et des Communications ?</p> <p>Puisque cet inventaire ne contient aucun répertoire complet basé sur l'âge, le type ou le style des édifices et des résidences, sur les districts et les rues où elles se trouvent, ou encore sur l'héritage bâti déjà classifié et cité, à qui pourrait bien servir une telle publication ?</p> <p><b>Réponse :</b> <i>Ce projet a été fait avec une entente avec les affaires culturelles. La société d'histoire Mouillepiéd a collaboré à cet inventaire et des corrections y seront apportées si nécessaire.</i></p>	
8)	Édith Lemieux Moranville 460, rue Logan	<p>Ma question s'adresse à la conseillère Madame France Désaulniers Pourquoi, lors de votre vote pour accorder les subventions au Festival Classica n'avez- vous pas déclaré à la population que votre agente officielle aux dernières élections était Madame Nathalie Houde devenue directrice administrative du Festival Classica ? N'y -a -t- il pas lieu de s'interroger sur la transparence ?</p> <p><b>Réponse de France Désaulniers :</b> <i>L'amendement adopté à majorité lors de la dernière séance est en concordance avec une entente. 12 concerts prévus en salle en 2020 seront présentés entre le 12 et le 20 décembre prochain. Ces derniers seront enregistrés et diffusés sur une toute nouvelle plateforme Web. Les artiste, musiciens et chanteurs seront payés adéquatement.</i></p> <p><i>Mme Houde est contractuelle, elle n'a pas de lien permanent avec Classica. Pas de bénéfice pécuniaire pour personne.</i></p> <p>Ma question s'adresse au conseiller M Bowles Est-ce que le conseil a reçu les états financiers du Festival Classica et si oui pourquoi ne sont-ils pas rendus publics conformément à la loi sur les organismes à but non lucratifs. Ne devrait-t-il pas montrer pattes blanches puisqu'ils reçoivent aussi de généreuses subventions d'organismes, de corporations et de nombreux donateurs. De plus notre ville a accordée 190,000.00 \$ juste pour l'année 2020 pour zéro concert ? L'entente entre la ville et le Festival Classica ne devrait-elle pas être aussi rendue public ? La majorité silencieuse veut savoir .</p> <p><b>Réponse de David Bowles :</b> <i>Le conseil d'administration de Classica va approuver ses états financiers le 17 novembre et nous devrions les avoir par la suite.</i></p>	

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
9)	Claude Dugauy 257, Avenue Saint-Laurent	J'aimerais savoir où en est votre réflexion sur l'Orientation 4 en lien avec la "Politique des familles et des aînés"? Sachant que la ville de St-Lambert procède à un "Plan de consultation en urbanisme" PCU, j'aimerais être informé des avancées sur l'ensemble des objectifs énoncés à la page 15 du document. Plus particulièrement sur une des actions proposées qui se lit comme suit: Favoriser davantage la diversité des modèles d'habitation afin de répondre aux besoins des Lambertois: coopérative, intergénérationnel, logement social.	
		<b>Réponse :</b> <i>Il y aura des consultations publiques sur le PCU et ce sera l'occasion de faire valoir vos points. Nous sommes heureux d'être une municipalité « amis des aînés », ce qui devrait ressortir dans la consultation et dans le plan d'urbanisme.</i> <b>Philippe Glorieux ajoute</b> <i>que nous avons regardé la question de l'intergénérationnel dans le plan d'urbanisme et nous avons une certaine ouverture pour certains secteurs.</i>	

**Note :** Veuillez svp noter que conformément au règlement concernant les séances, le greffe a retiré les longs préambules qui n'étaient pas nécessaires à la question. Pour toute information complémentaire les élus peuvent consulter les courriels des citoyens ci-dessous reproduits.

**Notez que ce document comporte de l'information confidentielle et que son partage est strictement interdit.**